

La modération, notre avenir...

La chronique

Claude Monnier



Pas un débat politique, en France par exemple, sans que jaillisse cette injonction héroïque: «L'Etat, endetté jusqu'aux oreilles, doit réduire ses dépenses toutes affaires cessantes!»

Bon. Imaginons que ledit Etat décide de se séparer à cette fin de 100 000 fonctionnaires. Deux hypothèses. Soit ces fonctionnaires sont jetés à la rue sans un sou, et alors la consommation dans le pays diminue sérieusement, les fabricants perdent des commandes et les commerçants des clients: un tourbillon vicieux vers le bas. Soit, comme il est admis dans un Etat civilisé moderne, ces fonctionnaires sont indemnisés, puis touchent des allocations chômage: l'Etat n'économisera alors pas grand-chose.

Certes, en France, l'Etat est un millefeuille compliqué qu'il serait opportun d'amincir vite fait. L'ennui est que chaque emploi de fonctionnaire, aussi superfétatoire soit-il d'un point de vue organisationnel, assure en même temps le revenu d'une famille, et que si cette famille se retrouve sans le sou, elle va, comme dit plus haut, devoir se serrer la ceinture. Multipliez le phénomène par 100 000 ou davantage et vous aurez aussitôt une récession généralisée.

A ce point du raisonnement, l'Etat pourrait donc se dire: «OK, puisque je

ne puis réduire la masse des salaires que je verse, je vais donc augmenter les impôts.» Or, là, de nouveau, c'est raté! Car quelle différence systémique essentielle y a-t-il entre la diminution des revenus via le chômage ou à travers des impôts supplémentaires? Certes, l'Etat pourrait ponctionner davantage les riches... Moralement, ce serait bien, si ce n'est que les riches ont d'infinies combines pour échapper aux surimpôts.

«Préférable, non, à la fuite en avant dans une croissance infinie et délirante?»

Dès lors, que faire si, quoi que l'on entreprenne, tout conduit au serrage de ceinture? C'est horrible à dire, mais je crains que le moins pire ne soit d'affronter crânement ce relatif appauvrissement, causé par des dépenses antérieures très exagérées. A une condition toutefois: que pareil appauvrissement soit équitablement réparti. Pour cela, le plus simple pourrait être de laisser se développer une dose d'inflation, laquelle rabotera mécaniquement le pouvoir d'achat.

Car, au final, que faut-il préférer? No. 1: une fuite en avant fondée sur la conviction que la croissance durera toujours, quand bien même le bon sens suggère qu'elle finira par épuiser la terre si elle n'est point maîtrisée? Ou, au contraire, No 2: une modération civilisationnelle durable de nos niveaux de vie? Je plaide pour le No 2.

Face-à-face



Pour ou contre la loi restreignant l'encadrement dans les crèches?

En mai dernier, le Grand Conseil a voté une modification de la Loi sur les structures d'accueil de la petite

enfance. Combattu par un référendum, ce projet est donc l'un des objets du scrutin cantonal du 9 février. Christina Meissner votera oui et Manuel Tornare, non.

Pour des crèches moins coûteuses

L'invitée

Christina Meissner
Députée au Grand Conseil
(UDC)



Actuellement, Genève souffre d'un manque cruel de places de crèches. En permettant un accueil supplémentaire d'enfants, la loi modifiant la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE) apporte une réponse concrète à la demande. Elle répond aussi à une volonté populaire claire. Celle qui a plébiscité, en juin 2012, le contre-projet à l'initiative 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance», contre-projet qui demandait d'adapter les structures aux besoins dans les cinq ans suivant la votation.

L'enjeu du 9 février consiste à inscrire dans la loi le taux d'encadrement au lieu de le laisser dans le règlement. Le taux d'encadrement par un adulte diplômé HES passerait pour les enfants de 2-3 ans de 8 à 10 enfants pour un adulte. Et pour les enfants de 3 ans et plus, de 10 à 13

enfants. Il s'agit donc là de fixer le nombre minimum d'adultes formés, la loi spécifiant clairement que deux adultes doivent être présents en tout temps et que le calcul doit être adapté en cas d'enfants à besoins spéciaux. Enfin, rien n'empêche d'avoir des crèches avec un encadrement supérieur: la loi fixe le seuil minimum et non pas maximum.

«Il ne s'agit pas de transformer les infrastructures mais de fixer le niveau d'encadrement»

Il est à relever que le taux d'encadrement genevois est bien meilleur que celui préconisé par la norme européenne qui recommande, pour les enfants de 3-4 ans, un adulte pour 15 enfants! Nos enfants genevois seraient-ils si différents qu'ils aient besoin d'un encadrement supérieur à ce qui se pratique ailleurs?

Les opposants disent «pas de clapiers pour nos enfants» alors qu'il ne s'agit pas

de transformer les infrastructures mais de fixer le niveau d'encadrement. Le point de vue financier n'est pas à négliger, surtout pour un canton qui ne cesse de s'endetter. A Genève, une place de crèche coûte environ 40 000 fr. par an. Seule une part minime du montant est payée directement par les parents concernés, le reste est à la charge de la collectivité, une collectivité qui doit déboursier toujours davantage pour les crèches, mais aussi pour les écoles et bien d'autres infrastructures, pour un nombre grandissant de personnes avec des moyens qui diminuent toujours plus. La mesure permettra d'abaisser les coûts à environ 30 000 fr., et donc de proposer plus de places! Evoquer, comme le font les opposants, le risque pris en matière de sécurité en n'encadrant pas suffisamment les enfants avec des personnes diplômées, c'est mettre en doute la capacité des parents, pas tous des diplômés, loin s'en faut, de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants!

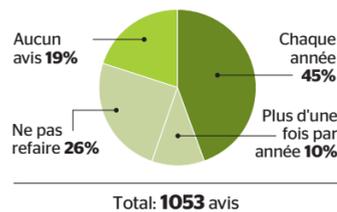
A cet âge-là, celui de la crèche, au-delà de tout diplôme, c'est d'une présence attentive qu'ont besoin nos enfants. Pour inscrire clairement ce principe dans la loi, un oui franc et massif est nécessaire le 9 février prochain.

Sondage

La question d'hier

Le Winter Classic, une expérience à rééditer?

Répondre à nos sondages sur: www.tdg.ch



www.tdg.ch

Galerie d'images

Premières truites pour les pêcheurs genevois La pêche au lac s'est ouverte aujourd'hui. Comme chaque année, les amateurs ont comparé leurs prises à la fin de la journée.



Vélo Après un périple de dix-sept mois, deux Genevois sont de retour au bercail. Chargés d'images fortes et de chaleur humaine.

Le coup de gueule de la Genevoise

Liberté d'expression

Je ne connais pas les spectacles de Dieudonné et je n'irai sans doute jamais les voir. Si ce monsieur incite à la haine raciale, c'est dans une salle fermée où seuls les spectateurs qui ont payé peuvent le voir et non sur la place publique. C'est l'acharnement de monsieur Valls qui l'a rendue publique. Aujourd'hui, grâce au tapage fait - et largement retransmis par tous les médias - tout le monde est au courant. Si la parole est d'argent, le silence, lui, est d'or. Autrefois, les troubadours se moquaient de leur souverain et les gens venaient en rire, personne ne les punissait.

A quand une révolte des blondes ou des Belges, qui sont souvent pris en dérision dans les histoires? Combien de temps encore avant que les journalistes ne soient muselés?

Kant a dit: «La liberté d'expression est nécessaire à la liberté de pensée.» Parfois, il faut savoir rire de la vie, même si cela fait mal.

J'espère que nous Suisses nous saurons encore respecter cette liberté-là.

Yvette Etienne

Vous êtes un citoyen attentif et/ou indigné? La rédaction d'un billet d'humeur de 1000 signes vous tente? Envoyez-le à: coupdegueule@tdg.ch

Le bon encadrement a un prix

L'invité

Manuel Tornare
Conseiller national
socialiste



Depuis de nombreuses années, beaucoup d'élus conservateurs genevois trouvent des prétextes pour refuser de voter les crédits d'investissement ou de fonctionnement pour la politique de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants, garderies, familles d'accueil).

Comme ils ont souvent - pas tous - mauvaise conscience, ils n'hésitent pas à affirmer qu'ils s'associeront aux votes des partisans d'une politique efficiente de la petite enfance sous condition. Lesquelles? L'élasticité des normes d'encadrement, l'affaiblissement des qualifications professionnelles, le rejet de CCT (conventions collectives) dignes pour les employés et employées. C'est le sens de la loi que ces députés au Grand Conseil proposent avec la LSAPE, soumise au peuple le 9 février. Leur bonne foi serait admise s'ils avaient toujours été au rendez-vous des accepta-

tions de crédits en faveur de la construction d'institutions de la petite enfance. Or, observez et analysez leurs votes dans les Parlements municipaux ou au Grand Conseil. Faites de même avec leurs compères élus dans les Exécutifs du Canton. Ils n'ont jamais été de ces rendez-vous. Au contraire, certains - une minorité, il est vrai - tiennent

«Ces députés n'ont rien compris à la politique de la petite enfance»

des discours misogynes sur le rôle de la femme dans notre société. Leur argumentation est même trompeuse dans la forme, puisqu'ils prétendent augmenter le nombre de places en crèches alors qu'ils ont refusé de s'accrocher aux wagons de politiques dynamiques que certaines communes ont menées depuis une dizaine d'années. Trompe-l'œil évident de leur part pour faire croire qu'ils sont dans le mouvement d'accroissement de l'offre de places en institutions de la petite enfance! L'essentiel est de participer, comme disait l'autre... Bonne conscience à vil prix, dirions-nous!

Grâce à une équipe efficace, de 1999 à 2011, à l'Exécutif de la Ville, j'ai fait passer l'offre de places en crèches, garderies, jardins d'enfants de 32% de la demande des parents à 64% (chiffres contrôlés par l'Etat). Je suis heureux qu'Esther Alder poursuive cette politique. Nous avons créé le BIPE (Bureau d'information petite enfance), augmenté les retraites, les salaires des employés et employées, etc.

Les partisans de cette loi inique sont à côté de la plaque: ils veulent rajouter, disant, des wagons à la politique de la petite enfance alors qu'ils ont toujours refusé l'achat des locomotives. Ils veulent moins de professionnels qualifiés sur le lieu de travail, comme le font, dans un autre secteur, les groupes de pharmacies. C'est un risque pour les bébés et les bambins. Ils veulent moins d'attention au développement des enfants avec des normes disqualifiantes et enfin un affaiblissement du filet social pour les employés et employées du secteur.

Ces députés n'ont rien compris à la politique de la petite enfance ni au soutien aux femmes et à la famille, ils méritent un bonnet d'âne au fond de la classe. Votez non le 9 février!